

Prescriptions générales des PLT

Cas général :

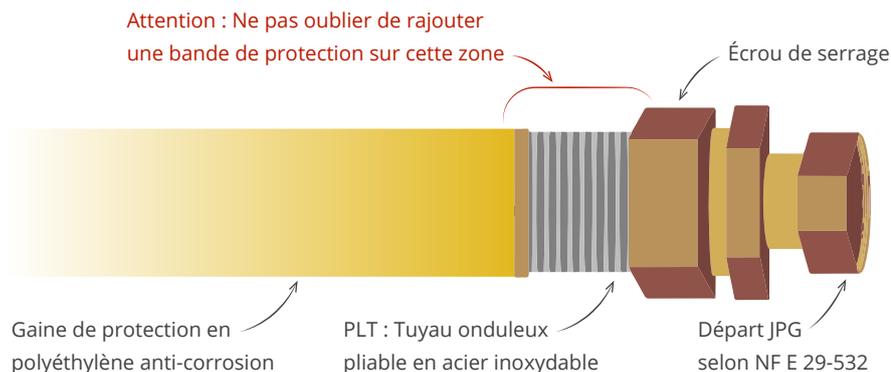
Les tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable sont autorisés sur les nouvelles installations, le remplacement ou les extensions d'installations existantes dans des bâtiments neufs ou existants.

La pression maximale de service doit être ≤ 500 mbar. Les tuyaux et les raccords associés constituent des kits, appelés PLT et doivent être titulaires de la marque ATG.

Prescriptions :

Ces kits PLT doivent respecter les règles de pose suivantes :

- Ils sont utilisables en enterré, en élévation ou incorporé. Il est interdit de les engraver dans le béton sans fourreau.
- Le façonnage à chaud est interdit.
- Les raccords PLT sont uniquement utilisables uniquement dans les locaux ventilés.
- Les raccords et tuyaux doivent être du même fabricant et titulaires de la marque ATG.
- Le raccordement sur canalisation existante doit se faire uniquement avec les raccords du constructeur.
- Les règles de mise en œuvre doivent respecter la NF DTU 61.1 P2.
- Le tuyau acier inoxydable ne doit jamais être apparent sans gaine de protection. Dans ce cas, recouvrir la partie concernée avec une bande adhésive ou bande imprégnée, conforme aux normes XP P 41303 ou XP P 41304.

RACCORD PLT :

Commande et saisie des certificats de conformité en ligne sur www.copraudit.com

© COPRAUDIT 2019

Vous retrouverez l'ensemble de la série des FICHES GAZ sur notre site internet : www.copraudit.com

Sur votre espace personnel, vous aurez accès à l'ensemble des textes

Source : Cahier des charges CCH 2007-01